



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute-Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2025-01-20

DECISION DU MAIRE

AVENANT N° 1
AU CONTRAT N° HA RSP0100824
MARCHE ASSURANCE TOUS RISQUES EXPOSITIONS
avec

HISCOX - SARRE ET MOSELLE

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'attribution du Marché d'assurances - Lot « TOUS RISQUES EXPOSITONS »,

CONSIDERANT la réception des nouveaux taux séjour de la collection permanente et exposition temporaire.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n° 1 au contrat n° HA RSP0100824 assuré par HISCOX SA via sa succursale française, SARRE ET MOSELLE SA – 17 Bis Avenue Poincaré – BP 80045 – 57400 SARREBOURG – France, afin de garantir : les **collections permanentes** et les **expositions temporaires**.

ARTICLE 2 : L'avenant n°1 porte sur la modification du taux séjour de la collection permanente et exposition temporaire suite à l'augmentation due aux taxes relatives à la garantie catastrophes naturelles.

ARTICLE 3 : La nouvelle prime se décompose comme suit : Prime HT = 2 519.45 € + Frais et Taxes = 777.05 € soit au total **3 296.50 €**.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier de SISTERON - Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence et à SARRE ET MOSELLE SAS

Fait à SISTERON, le 18-02-2025

Le Maire,
D. SPAGNOU

